



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du mercredi 24 janvier 2018 à 20 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNÉ, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Marie-Laure FERBER, Michel GARNERO

Absent excusé : Jean-Luc LIEUBRAY,

Procurations : Jeannine CHARRIER à André ALARD, Jean-Charles DAGÈS à Michel GARNERO

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2018

Approuvé à l'unanimité.

2-Projet commercial

- Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la maison d'habitation cadastrée C 1562 Le Bourg d'une contenance de 4 a 59 ca. Le montant de la transaction est en cours de négociation avec le propriétaire.
- La commune fait une proposition de rachat du fonds du commerce alimentaire de détail sans reprise du droit au bail auprès du liquidateur judiciaire, SCP Pimouguet Leuret à Bergerac.
- L'achat de la maison d'habitation cadastrée C 804 le Bourg d'une contenance de 2 a 15 ca sera étudié pour le maintien de l'activité de proximité en milieu rural.

3 -Questions diverses

- Suite à l'enquête publique du Plan local d'urbanisme de la commune de Carlux modification n°2 qui s'est déroulée du 4 au 20 décembre 2017 le commissaire enquêteur transmet le rapport d'enquête établi le 15 janvier 2018.
- Le Sictom communique les données définitives des statistiques du syndicat de l'année 2017 et informe de la prochaine distribution des sacs jaunes et noirs.
- AIPR : la loi oblige les collectivités locales à délivrer l'attestation de compétence aux agents qui interviennent à proximité des réseaux. Deux agents ont obtenu la qualification en qualité d'opérateur (agent technique qui exécute le travail) et de concepteur (secrétaire de mairie).

La séance est levée à 22 heures 05 minutes.